Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-213501026-20251208-D_03_11_2025-DE

DÉLIBÉRATİON n°3 du CONSEİL MUNİCİPAL du 27 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14
Quorum : 8
Présents : 13
Représentés : 14
Votants : 14
Date de la convocation : 20/11/2025 | **Date d'affichage** : 20/11/2025
Date de l'affichage du PV : 08/12/2025

Le jeudi vingt-sept novembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DROUGES, régulièrement convoqué le 20 novembre 2025, s'est réuni en séance publique à la mairie de DROUGES.

****

Présents : Patricia MARSOLLİER, Camille GİTEAU, Hervé OLİVRY, Marianne BLANDİOT, Fabienne CADO, André DAVİD, Céline HEİNRY, Christophe NOUVEL, Marcel ORHAN, Jean-Claude PİPARD, Marjorie SCHUER-POİRİER, Patrick VAN DEN EYNDE et Alexis VİEL.

Absents excusés : Christian TARİEL pouvoir à Jean-Claude PIPARD.

Secrétaire de séance : M. Marcel ORHAN

****

Madame Le Maire préside la séance.

03-11/2025 – RESSOURCES HUMAINES – Paiement heures complémentaires d'un agent

Mme le Maire expose que compte tenu des heures de formations obligatoires effectuées par la secrétaire Général de Mairie en septembre et octobre 2025, et compte tenu que ces formations étaient parfois prévues hors jours de travails habituels, cela lui a engendré un cumul d'heures supplémentaires de 28 heures.

Madame le Maire propose de rémunérer ces heures effectuées lors de ces formations.

Le conseil municipal décide :

-De lui rémunérer ces heures effectuées sur le salaire de décembre 2025

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme
Le Maire

